

Fiche de synthèse Prix TERRITORIA 2025

Cette fiche doit présenter, en **800 mots maximum**, les éléments principaux qui résument l'initiative candidate et en présentent le caractère innovant.

Merci de renseigner les 2 encadrés et les 7 rubriques ci-dessous **en conservant les 7 titres en noir**. Les **textes en bleu** indiquent les éléments que vous devez remplir pour la compréhension de votre action et sa présentation aux jurys.
Par soucis de cohérence entre les dossiers, merci de ne pas utiliser l'écriture inclusive.

Nom de la collectivité

Domaine d'innovation

Titre synthétique de l'innovation

Le problème auquel répond votre initiative innovante (80 mots maximum)

Votre solution innovante (en une phrase)

Les objectifs qui ont été fixés (50 mots maximum)

L'histoire de votre action innovante

- **Qui** (la commande, les acteurs, les partenaires)
- **Pour qui** (les bénéficiaires ou destinataires)
- **Quoi** (description de l'initiative « en action »)
- **Quand** (le calendrier)

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes** Investissement, fonctionnement, maintenance
- **Coût total, dont coût pour la collectivité**

L'évaluation de l'innovation

- **Impact** : personnes concernées, gains et/ou économies éventuelles, etc
- **Potentiel de diffusion et de répliation**
- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

3 Mots clés pour classer votre initiative innovante dans notre banque de données

Contact :

Prénom et Nom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

J'autorise TERRITORIA à communiquer ces données aux seules personnes concernées par le Prix TERRITORIA

A déposer au plus tard le 5 juillet 2025 sur notre plateforme de candidature.

(aucune candidature par mail ne sera acceptée)

Pour tout renseignement : contact@observatoireterritoria.fr - 01 42 60 69 48

La notice explicative jointe vise à faciliter la rédaction et la présentation de votre dossier.

Notice explicative (ne pas renvoyer)

Pour la rédaction de votre dossier de candidature, nous vous suggérons de vous rendre sur notre site www.observatoireterritoria.fr, rubrique « innovations par domaine » pour télécharger les fiches des réalisations déjà primées dans le domaine qui concerne votre réalisation. Vous y verrez ainsi le format et la présentation demandés pour la synthèse.

L'explication des critères d'évaluation des candidatures (présentée ci-après) vous permettra de mettre en valeur les qualités de votre réalisation en fonction de ces critères.

➤ **Votre dossier** doit comprendre **obligatoirement** :

1. **La fiche de synthèse** rédigée en **800 mots** maximum pour décrire de manière concise et concrète votre réalisation innovante.
Document Word (pas de PDF) en noir, sans logo, ni en-tête, ni illustration, ni tableau, ni schéma.
2. **Une photo Haute Définition** (image, logo ou autre illustration) autorisée à la publication, qui représentera votre innovation.
3. **Le logo de votre collectivité (Haute Définition)**
4. **Pour la facturation** des droits de dossier, un bon de commande ou un numéro d'engagement, ainsi que le numéro de service, accompagné du numéro de Siret de la collectivité.

➤ **Votre dossier** peut également être complété par des **annexes** :

Tout document numérisé qui pourrait mieux faire comprendre votre initiative et son caractère innovant : photos, vidéos, tableaux commentés, captures d'écran, revue de presse, etc

L'ensemble de votre dossier, avec tous ces documents, doit être déposé au plus tard le 5 juillet 2025 sur notre plateforme de candidature.

Pour tout renseignement : contact@observatoireterritoria.fr - 01 42 60 69 48

IMPORTANT : Critères d'évaluation de vos dossiers candidats

Les critères d'évaluation des candidatures ont été établis par notre Conseil Scientifique.

L'évaluation des dossiers candidats est faite par les comités d'experts (un par domaine) de l'Observatoire TERRITORIA qui étudient chaque dossier par rapport à 3 critères :

1. L'innovation

Une réalisation similaire ne doit pas avoir déjà reçu un TERRITORIA (critère éliminatoire).

L'innovation est évaluée non seulement dans la collectivité elle-même mais au niveau national.

L'impact de la réalisation doit pouvoir être évalué sur la collectivité ou sur un nombre conséquent de citoyens et d'utilisateurs.

La réalisation ne doit pas faire partie d'un appel à projet ou d'un dispositif national qui concernerait plusieurs collectivités.

La participation de partenaires ou de citoyens dans la conception ou la mise en œuvre de la réalisation est appréciée.

2. La reproductibilité

La possibilité et la facilité de reproduction ou d'adaptation de la réalisation dans d'autres collectivités sont appréciées, ainsi que le potentiel d'essaimage au niveau local, national ou international.

3. L'utilisation des deniers publics

Le coût global de la réalisation est étudié par rapport à la taille et au budget de la collectivité, au nombre de personnes impactées et à l'efficacité de l'action.

Les partenariats publics ou privés impliqués financièrement sont pris en compte dans cette évaluation.

L'impact positif sur les frais de fonctionnement (à court, moyen ou long terme) est apprécié.

**Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller,
et nous vous remercions de bien vouloir respecter ces consignes
pour faciliter la transmission des dossiers aux comités d'experts et au jury.**